

Décision dans la procédure d'opposition n° 4697

Opposant/e Manor AG, Rebgasse 34, 4058 Bâle, marque suisse n° 427 006 «MANOR», *mandataire* Bugnion SA, 10, route de Florissant, 1206 Genève

contre

Défendeur/resse GEB Schuh-Grosseinkaufs-Bund GmbH & Co., Kommanditgesellschaft, 46, Schönleinstrasse, Essen (D), (pas de représentation), marque internationale n° 738 484 «Mannori».

Le 30 janvier 2002, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 4697 contre la marque internationale n° 738 484 «Mannori» est admise.
3. Le refus provisoire total du 17 janvier 2001 sera transformé en refus total définitif dès que la présente décision sera entrée en force.
4. La taxe d'opposition reste acquise à l'Institut.
5. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une somme de 1800 francs à titre de dépens (y compris 800 francs à titre de remboursement de la taxe d'opposition).
6. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. Une copie de la décision attaquée est à joindre aux mémoires de recours.

30 janvier 2002

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 4697

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.03.2002
Date	
Data	
Seite	2083-2083
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 148

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.